



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 18 juin 2019  
N°1281

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Agnès Pannier-Runacher annonce le lancement d'un « Guichet unique pour l'investissement productif » et d'une mission confiée à Guillaume Kasbarian dans le cadre du volet industrie du Pacte productif**

Sous l'impulsion du président de la République, le Gouvernement a engagé la préparation du Pacte productif pour le plein emploi d'ici à 2025. Cet objectif de plein emploi sera notamment atteint par le développement d'implantations industrielles et de R&D. Dans ce cadre, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a présenté aujourd'hui, lors de l'inauguration du centre Seqens'Lab à Porcheville (Yvelines), deux initiatives concourant à cet objectif et visant notamment à simplifier et à faciliter les investissements industriels au cœur des territoires.

**D'une part, le guichet unique pour l'investissement productif (« French Fab Investment Desk »).** Ce dispositif permettra à chaque « grand compte » industriel présent sur le territoire national, qu'il soit français ou étranger, de disposer **d'un référent unique dédié**, coordonnant l'ensemble des interlocuteurs publics français concernés (Etat et opérateurs en lien étroit avec les Régions et les métropoles) et lui offrant un suivi individualisé et sur mesure de ses projets, des sujets financiers réglementaires, et de recrutement lors de l'investissement, à son exploitation en aval. Les groupes étrangers implantés en France seront sauf exception suivis par une équipe de Business France, les groupes français (notamment les ETI) par une équipe placée au sein de la Direction générale des entreprises (DGE) et pilotée par **Claude Imauven**, ancien directeur général exécutif de Saint-Gobain. Dans les régions, l'action du guichet s'appuiera sur les Référents uniques pour les investissements (RUI).

Sa mission consistera à assurer :

- le cas échéant, un suivi régulier de ces différents « clients » dans le temps pour mieux connaître leur stratégie d'investissement et suggérer des développements ;
- l'interface entre l'industriel et l'administration française sur des projets précis d'investissement, en s'appuyant notamment sur les équipes de Business France et de la DGE.



**D'autre part, ce déplacement a été l'occasion de préciser les objectifs de la mission confiée par le Premier ministre au député Guillaume Kasbarian** visant à accélérer le traitement administratif des dossiers d'implantation industrielle, qu'il s'agisse de l'extension de sites existants ou de l'implantation de nouveaux sites. Cette mission appuiera ses travaux sur l'analyse de cas réels de projets, de manière à analyser l'expérience vécue concrètement par les porteurs de projets et à proposer des mesures concrètes permettant de réduire significativement les délais des procédures d'implantation des projets industriels. Elle s'appuiera à cet effet sur les remontées d'expérience des « Territoires d'industrie ».

A cette occasion, **Agnès Pannier-Runacher** a indiqué : *« Ce n'est pas parce qu'une PME ou une ETI réussit qu'elle ne rencontre pas des difficultés qui peuvent constituer des obstacles à sa croissance. Pour lever ces obstacles, la première étape a été de renforcer la compétitivité de la France par des politiques adaptées et de travailler à attirer les investisseurs et les entreprises étrangères. Avec la loi PACTE, nous avons ensuite levé une série de blocages que rencontraient nos PME et nos ETI pour croître et embaucher. Il est temps désormais de leur permettre d'exprimer tout leur potentiel en améliorant l'expérience « client » des industriels avec nos administrations. La France est perçue comme la championne en Europe de la complexité administrative ; or, en matière d'attractivité, la perception est clé. Alors, comment continuer à lutter contre cette mauvaise réputation ? C'est tout l'enjeu des deux initiatives présentées ce matin avec la création du Guichet unique à l'investissement productif et la mission confiée par le Premier ministre à Guillaume Kasbarian. »*

**Annexe** : lettre de mission adressée par le Premier ministre au député Guillaume Kasbarian.

**Contacts presse :**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)

Paris, le - 3 JUIN 2019

- 9 2 6 / 1 9 SG

Monsieur le député,

Comme annoncé par le Président de la République lors de la conférence de presse du 25 avril 2019, le Gouvernement a engagé la préparation d'un Pacte productif, avec pour objectif le plein emploi à l'horizon 2025. Cet objectif sera atteint par un développement de la production en France, et donc par le développement d'implantations et de capacités industrielles, qu'il s'agisse de l'extension de sites existants ou de l'implantation de nouveaux sites.

Si les comparaisons internationales placent la France comme l'un des pays les plus attractifs au monde pour les investissements étrangers, les investisseurs et les classements internationaux pointent toutefois la simplification des procédures administratives comme une des principales pistes d'amélioration.

Par ailleurs, l'initiative « Territoires d'industrie », engagée le 22 novembre 2018 à l'occasion du conseil national de l'industrie, a pour ambition d'apporter des réponses concrètes aux difficultés soulevées par les territoires. Les 136 territoires labellisés confirment l'importance de la simplification administrative, dans un contexte où la multiplicité et la complexité des procédures freinent le développement de projets industriels.

Pour aller au-delà des différentes actions déjà engagées, j'ai décidé de vous confier une mission relative à l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle. Cette mission a pour objet, d'une part, d'analyser les causes de la complexité, de la lenteur et du manque de visibilité vécus par les entreprises et par les collectivités soumises aux procédures administratives nécessaires pour développer une implantation ou une extension industrielle et, d'autre part, à proposer des mesures concrètes pour réduire cette complexité et ces délais.

Vous pourrez notamment vous appuyer dans vos travaux sur l'analyse de cas réels de projets ayant rencontré des difficultés, de manière à analyser l'expérience vécue concrètement par les porteurs de projets et à en tirer des propositions d'amélioration des procédures administratives et de leur mise en œuvre opérationnelle.

.../...

Monsieur Guillaume KASBARIAN  
Député  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

Vous pourrez également procéder à des comparaisons avec les pratiques de pays étrangers, pour dégager les pistes d'amélioration prioritaires et identifier les meilleures pratiques dont la France pourrait s'inspirer. Vous vous attacherez en particulier à définir, à la lumière des expériences étrangères, un délai cible ambitieux et réaliste.

Vous vous attacherez en particulier à :

- documenter les différentes étapes, les délais et les incertitudes auxquels sont confrontés les porteurs de projets dans quelques cas types (implantation d'usine, extension d'un site existant, préparation de foncier dans des zones d'activité, etc) ;
- identifier les procédures et pratiques ayant le plus d'impact, dont celles relatives à l'urbanisme, à la protection de l'environnement, à la gestion des risques et à l'archéologie préventive ;
- proposer tout type de recommandations concrètes pour réduire le délai global, donner une meilleure prévisibilité et accroître la transparence sur l'avancement de l'instruction des demandes. Des recommandations pourraient consister, par exemple, à modifier des textes en vigueur pour supprimer, raccourcir, paralléliser ou adapter certaines procédures, à renforcer le pouvoir donné aux autorités administratives locales pour adapter les procédures à la réalité des projets et pour assurer une meilleure coordination entre les différentes procédures, à utiliser plus largement des outils numériques et des procédures dématérialisées pour faciliter les échanges et le suivi, à organiser des expérimentations pour lever certains points bloquants, etc.

Vous associerez à ces travaux M. Olivier LLUANSI, le délégué aux territoires d'industrie, placé auprès du ministre de l'économie et des finances et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Vous vous appuyerez, pour réaliser cette mission, sur les services de la direction générale de la prévention des risques, du commissariat général au développement durable, de la direction générale des entreprises, de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et de la direction générale des patrimoines.

Vous serez également assisté de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, et de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Nous souhaitons pouvoir faire un point d'étape intermédiaire mi-juillet et disposer de votre rapport final pour le 30 septembre 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Édouard PHILIPPE